AUDIT OF NEW SAR INITIATIVES PROGRAM
CANADIAN HERITAGE / PARKS CANADA
NIF PROJECT – CH 6/97

TRAINING IN BOATING SELF-RESCUE / FORMATION D'AUTO-SAUVETAGE NAUTIQUE

NOVEMBER 2000

103-05400/

Table of Contents

		PAGE
Executive Summary		1
1.0	Introduction	2
2.0	Project Description	3
3.0	Audit Findings	4

Executive Summary

NIF funding of $145,000 was approved in March 1997 to gather information on boating self-rescue and thereafter, develop documents which could be provided to all trainers and leisure watercraft users. This project was undertaken as a means to reduce recreation and leisure boaters accidents and fatalities. It was believed that individuals who receive proper training are less likely to have and/or cause accidents.

Our audit scope was to obtain evidence that a post project evaluation had been conducted to assess the overall effectiveness of the project in relation to the initial objectives.

The NIF criterion which was audited was not met as there was no post-project evaluation performed to evaluate the project's success against the established objectives.

This issue is outlined in detail in this report.

1.0 Introduction

The New Initiatives Fund (NIF), administered by the National Search & Rescue Secretariat (NSS) is designed "to provide funding for projects that will enhance Search and Rescue (SAR) in Canada." Approved projects are subject to audit as set out in the NIF Guide and the Memorandum of Understanding (MOU) agreed between the NSS and the Sponsoring Department, Province or Territory.

One of the projects selected for a partial audit in 2000/01 is entitled Training in boating self-rescue / Formation d'auto-sauvetage nautique. The proposal was sponsored by Canadian Heritage (CH) / Parks Canada on behalf of Québec Société de Sauvetage which is affiliated with the Royal Lifesaving Society of Canada, and it's main objective was to gather information from specialists in nautical rescue and produce various documents on boating self-rescue which could be used by leisure watercraft merchants and their clients.

The audit, conducted in October / November 2000, was limited to the examination of the post-project evaluation criterion set-out in the 1998 New SAR Initiatives Fund (NIF) Guide. This was accomplished by reviewing NSS and CH project records and having discussions with NSS and DFO staff.

We were unable to obtain evidence from the sponsoring organization that the post project evaluation had been conducted. According to representatives of NSS, the project was presented at the SARSCENE conference which would indicate that the project was in fact carried out and results were communicated. However, we were unable to obtain evidence of a post project evaluation.

The results of our review are summarized in this report.

2.0 Project Description

Canadian Heritage / Parks Canada submitted a proposal to gather information from specialists in nautical rescue and to transmit the information gathered from the research via the production of various documents to leisure watercrafts merchants as well as watercraft users. It was believed that by transmitting this kind of information to those involved in selling and/or using personal watercrafts, the number of accidents and fatalities related to personal watercraft usage would decrease. These documents to be produced were to provide information on boating self-rescue and encourage safe use of watercraft.

The proposal was accepted by the NSS in March 1997. The project was to be carried out within a one year time frame at an estimated cost of $145K. The budget was broken down as follows; $30.5K to conduct a preliminary study, $57.5K for project planning and execution, $44.25K for manual production costs and $13.25K for program development.

3.0 Audit Findings

The findings are summarized by the criteria contained in the NIF Guide.

3.1 Post Project Evaluation

The sponsoring organization undertakes an evaluation of the project's effectiveness against the objectives established and agreed to at the approval stage. An initial evaluation should be carried out within the time allotted in the project's evaluation plan and the findings submitted to the NSS for review and tabling at a subsequent ICSAR meeting.

Findings

- The approved proposal states that the project's success would be evaluated as follows:
    - Monitoring data and statistics related to water accidents and drowing contained in the "Societe de Sauvetage" annual report .
    - Monitoring data and statistics on the number of individuals and organizations successfully taking part in personal watercraft self-rescue courses.
    - Evaluating whether the "Societe de Sauvetage" and other organizations involved in preventing water related accidents are entering into partnerships / agreements to help transmit the proper information related to personal watercraft self-rescue techniques.

Conclusions

The requirement for an evaluation of the project's effectiveness against the agreed objectives has not been met as no post-project evaluation has been done.

Recommendations

We recommend that for future projects, a post-project evaluation plan be established by the sponsoring organization in order to conform with the criterion outlined in the NIF Guide. Also, for future proposals submitted to the NSS, the DFO / CCG should attempt to establish a detailed workplan and ensure that sufficient time has been allocated to respond to all of the NIF Guide criteria.

VÉRIFICATION DU PROGRAMME DES NOUVELLES INITIATIVES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE PARCS CANADA, MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN PROJET FNI – MPC 6/97

FORMATION EN AUTOSAUVETAGE NAUTIQUE

Novembre 2000

Table des matières

	PAGE
Résumé	1
1.0 Introduction	2
2.0 Description du projet	3
3.0 Constatations du vérificateur	4

Résumé

En mars 1997, le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) approuvait un financement du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au montant de 145 000 dollars, en vue d'un projet visant à rassembler des données sur l'autosauvetage nautique et ensuite à élaborer des documents pouvant être distribués à tous les formateurs du domaine et à tous les utilisateurs de véhicules marins de plaisance. Le projet avait pour but de réduire le nombre d'accidents et les mortalités mettant en cause des véhicules marins de récréation et de plaisance. Les promoteurs du projet partaient de l'hypothèse que des personnes proprement formées seraient moins susceptibles d'avoir ou de causer des accidents.

La portée de la vérification de limitait à trouver des preuves montrant qu'il y avait effectivement eu une évaluation finale du projet afin d'en mesurer l'efficacité globale par rapport aux objectifs de départ.

Le critère du FNI concernant l'évaluation finale n'est pas respecté puisqu'il n'y a pas eu évaluation finale du projet afin d'en mesurer la réussite par rapport aux objectifs prévus et convenus dans la proposition.

Cette question est analysée plus en détail dans le présent rapport.

1.0 Introduction

Le Fonds des nouvelles initiatives, administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS), est conçu dans le but de financer « de nouveaux projets qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada ». Tous les projets approuvés font l'objet d'une vérification tel qu'indiqué dans le guide du FNI et dans le protocole d'entente conclu entre le SNRS et le ministère, la province ou le territoire qui parraine le projet.

Un des projets choisis en vue d'une vérification partielle en 2000-2001 est celui de la Formation en autosauvetage nautique, un projet proposé par Parcs Canada, ministère du Patrimoine canadien, au nom de la Société de sauvetage du Québec, un des groupes affiliés à la Société royale de sauvetage du Canada. L'objectif premier du projet était de recueillir des données auprès de spécialistes en autosauvetage nautique et de produire ensuite divers documents pertinents qui pourraient servir aux marchands et aux utilisateurs de véhicules marins de plaisance.

La vérification, effectuée en octobre et novembre 2000, s'est limitée au critère d'évaluation finale prescrit par le guide de 1998 du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) en recherche et sauvetage. La vérification s'est effectuée au moyen d'un examen des dossiers du SNRS et du ministère du Patrimoine canadien concernant le projet et d'entretiens avec le personnel du SNRS et du Ministère.

Le vérificateur n'a pu obtenir de l'organisme parrain aucune preuve de la réalisation d'une évaluation finale. Toutefois, selon les représentants du SNRS, le projet a fait l'objet d'un exposé lors de la conférence *SARSCÈNE*, ce qui semble montrer qu'il a bel et bien été exécuté en entier et que ses résultats ont été communiqués. Il n'en reste pas moins que le vérificateur reste incapable d'obtenir quelque preuve que ce soit d'une évaluation finale.

Les constatations du vérificateur sont résumées dans le présent rapport.

2.0 Description du projet

En 1997, Parcs Canada, au ministère du Patrimoine canadien, présente une proposition de projet visant à recueillir des renseignements auprès de spécialistes en sauvetage nautique et à produire ensuite, à partir des fruits de cette recherche, divers documents qui seront distribués aux marchands et aux utilisateurs de véhicules marins de plaisance. Les promoteurs du projet partent de l'hypothèse selon laquelle en transmettant ce genre d'information aux personnes qui vendent et qui utilisent les motomarines, on pourra éventuellement réduire le nombre d'accidents et de mortalités mettant en cause les véhicules marins en question. Les documents à produire porteraient sur l'autosauvetage nautique et encourageraient le respect de mesures de sécurité sur l'eau.

En mars 1997, le SNRS accepte la proposition. Le projet doit être réalisé en un an au coût estimatif de 145 000 dollars. Le budget est ventilé selon les postes suivants : étude préliminaire, 30 500 dollars; planification et exécution du projet, 57 500 dollars; coûts de production manuelle, 44 250 dollars; élaboration du programme, 13 250 dollars.

3.0 Constatations du vérificateur

Les constatations portent sur le critère d'évaluation finale tel que prescrit dans le guide du FNI.

3.1 Évaluation finale du projet

L'organisme parrain évalue l'efficacité du projet par rapport aux objectifs déterminés et convenus au moment de la ratification de la proposition. Le parrain doit compléter cette évaluation dans le délai imparti selon le plan d'évaluation du projet et soumettre les résultats au SNRS aux fins d'examen et de dépôt lors d'une réunion ultérieure du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS).

Constatations

- Aux termes de la proposition approuvée, la réussite du projet devrait être évaluée d'après les éléments suivants :

    - Les données et statistiques de surveillance des accidents nautiques telles que contenues dans le rapport annuel de la Société de sauvetage du Québec.

    - Les données et statistiques de surveillance relatives au nombre de personnes et de groupes ayant participé fructueusement à des cours d'autosauvetage nautique dans les cas d'accidents de motomarine.

    - Une recherche permettant de déterminer si la Société de sauvetage et d'autres organismes de prévention des accidents nautiques concluent des partenariats ou des accords réciproques propres à faciliter la transmission de renseignements pertinents sur les techniques d'autosauvetage dans les cas d'accidents de motomarine.

Conclusions

L'exigence d'une évaluation de l'efficacité du projet par rapport à ses objectifs convenus n'est pas remplie puisque les responsables du projet n'ont pas procédé à une évaluation finale

Recommandations

Nous recommandons, pour les projets futurs, que l'organisme parrain élabore et présente un plan d'évaluation finale afin de se conformer au critère prescrit par le guide du FNI. De plus, pour les propositions qu'ils soumettront au SNRS à l'avenir, Parcs Canada et le ministère du Patrimoine canadien devraient s'efforcer de dresser un plan de travail détaillé et de prévoir le temps voulu pour remplir toutes les exigences liées aux critères du guide du FNI.